

CHARPENTIER(E)

Muni d'un plan élaboré en amont par un architecte, le/la charpentier(e) va alors construire les éléments formant le squelette d'un bâtiment en les traçant, les découpant et les façonnant. Il/elle va ensuite les associer pour qu'ils ne fassent qu'une seule et même structure. Construisant toitures et édifices élevés, il/elle peut être spécialisé dans la construction de charpente en bois ou en métal dans le respect des règles de sécurité.

MISSIONS

- Implanter et sécuriser le chantier par l'installation d'échafaudages, de gardes de corps anti-chutes, de lignes de vie, et des stocks de matériaux
- Fixer des structures et des éléments de structure en bois, en composites pré-fabriqués et pré-assemblés
- Assembler et poser des éléments de finition (supports de gouttières, lucarnes, ...)

FORMATION

- CAP/BEP en construction charpente, menuiserie, couverture, ...

1%

de femmes

29%

des contrats sont
des CDI

2

candidats pour
1 offre d'emploi

LES SPÉCIFICITÉS



travail en extérieur



travail en équipe



travail manuel



QUALITÉS REQUISES

Rigueur

Bonne condition physique

Conscience de
l'importance des
règles de sécurité

RÉMUNÉRATION

Salaire moyen brut : 1 940 €